

Communiqué de presse - 30.4.2000

Ce samedi 29 avril, à l'IHECS (Bruxelles), notre association a organisé un forum intitulé « Le CPAS en questions ». Ce forum avait été préparé depuis septembre 1999 par de nombreux ateliers, auxquels ont participé des minimexés et des assistants sociaux, ainsi que des associations et des représentants syndicaux. Nous avons en effet été interpellés en juin 1999 par le groupe CPAS du « *Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles* », qui avait publié un mémorandum reprenant les revendications d'un groupe de minimexés.

La journée a débuté par trois carrefours : « *Les CPAS à la loupe* », « *CPAS plus et mieux* » et « *Défense collective* ». L'après-midi a eu lieu une table ronde, avec la participation de Monsieur **Thierry Detienne**, Ministre wallon de l'Action sociale, Monsieur **Yvan Mayeur**, président du CPAS de Bruxelles-ville, Monsieur **André Cocle**, conseiller CPAS à Schaerbeek, Monsieur **Freddy Roulitiaux**, de l'interrégionale Bruxelloise de la FGTB, Madame **Dalida Rigo**, animatrice du comité de défense des minimexés d'Anderlecht, Madame **Rita Stroobants**, assistante sociale à Dendermonde, Monsieur **Jean-Pierre Knaepenbergh**, de la CGSP-ALR, Monsieur **Michel Pluvinage**, de la CCSP, et Monsieur **Paul Trigalet**, de la branche wallonne de Solidarités Nouvelles. Les débats étaient animés par **Vincent Rocour**, journaliste au journal « Le Matin ».

Parmi les participants, notons la présence de **Georges Debunne**, de **Jean De Paepe**, président du CPAS de Woluwé St Pierre, **Louis van Geyt**, ainsi que de nombreux conseillers CPAS, assistants sociaux et usagers des CPAS.

Nous ne sommes pas des pestiférés !

Les usagers des CPAS exigent d'être reçus dans la dignité, d'une façon humaine, sans étiquette négative a priori. Les usagers demandent des bureaux individuels pour les assistants sociaux, indispensables pour la confidentialité ; ils veulent être reçus sur rendez-vous. Ils soulignent aussi la « violence administrative » dont ils sont les victimes : la lourdeur et la lenteur des procédures, qui constituent une forme de violence vu la situation de détresse où ils se trouvent quand ils viennent faire appel au CPAS.

Les usagers exigent que soit reconnu leur droit de s'organiser, de se solidariser, et d'être reçus et entendus individuellement et collectivement par le conseil.

Les usagers exigent d'être mieux informés de leurs droits : ils demandent la publication d'une brochure compréhensible mise à leur disposition par le CPAS.

Les usagers demandent le relèvement du montant du minimex, au moins à 32.500 FB par mois pour un isolé. En effet, le législateur a fixé à ce niveau la quotité insaisissable notamment pour les personnes surendettées. Car il n'est pas possible de vivre dans la dignité avec le montant actuel du minimex.

Les usagers exigent enfin le droit de choisir sa formation, son travail. Ils veulent un travail correct, normalement rémunéré. Tout travail presté doit apporter un revenu complémentaire. Ils soulignent le danger actuel d'accepter du travail intérimaire : à la fin de l'intérim, ils sont sans revenus pendant la période de procédure pour réobtenir le minimex.

Nous ne sommes pas des social cash !

Les assistants sociaux exigent une définition claire de leur fonction, ainsi qu'une charte de base reprenant leurs normes de travail (nombre de dossiers, locaux, temps pour l'accueil). Ils veulent avoir le temps de faire du travail social correct, être soulagés des tâches administratives, notamment de l'élaboration du dossier informatique parfois très lourd.

Ils exigent une marge d'autonomie pour l'attribution de l'aide urgente, pour pouvoir apporter immédiatement une réponse aux personnes en détresse.

L'engagement d'urgence d'assistants sociaux supplémentaires dans les CPAS est indispensable, et tout à fait possible en appliquant le Maribel social, car il va falloir faire face à une augmentation brutale du nombre de demandeurs d'aide avec le processus des régularisations.

Les assistants sociaux demandent une protection juridique par rapport au harcèlement moral par la structure, et par rapport aux violences dont ils peuvent être les victimes.

Les assistants sociaux demandent d'avoir des réunions de concertation entre eux et de participer à la définition de la politique de l'aide sociale avec le conseil du CPAS.

Les assistants sociaux demandent une rencontre annuelle des assistants sociaux travaillant en CPAS, organisée en front commun syndical.

Nous demandons des conseillers CPAS motivés, formés et actifs

L'amélioration du travail des CPAS dépend de la volonté politique : selon certains, en quelques années, la qualité de l'accueil des usagers au CPAS de Bruxelles-ville s'est nettement améliorée, tout comme les conditions de travail des assistants sociaux.

La mise en place d'antennes décentralisées permet un accueil plus humain, des salles d'attente moins bondées, une meilleure connaissance du quartier de vie des usagers, ainsi qu'une meilleure coordination avec les autres services sociaux, les écoles, les associations.

Nous déplorons que d'une manière générale les CPAS essaient d'appliquer la loi organique « à minima », pratiquent souvent une méthode de découragement des demandeurs d'aide par leurs lenteurs et exigences administratives. Les usagers ne sont généralement pas correctement informés de leurs droits.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de la mise en place d'un ombudsman, premier recours en cas de désaccord avec une décision.

Nous demandons la publication annuelle par le conseil des CPAS d'un plan global de lutte contre la pauvreté, présenté devant le conseil communal en séance publique. Les assistants sociaux et les groupes d'usagers doivent être associés à l'élaboration de ce plan. Le débat public de ce plan au conseil communal permettra au conseil du CPAS d'exiger les moyens budgétaires nécessaires à une politique de lutte contre la pauvreté digne de ce nom.

Épinglons comme modèle le rapport global sur la pauvreté à Anderlecht, publié en juin 1999 par les conseillers CPAS, et réalisé en

collaboration avec les assistants sociaux et le comité de défense des minimexés.

Les réactions de la table ronde

Monsieur **Thierry Detienne** souligne que les décisions concernant l'amélioration du minimex, à savoir le relèvement des montants, la suppression de la condition de nationalité, notamment, qu'il soutient (accès au minimex à toutes les personnes en ordre de séjour), sont à prendre au niveau fédéral.

Il souhaite qu'un débat parlementaire ait lieu en matière de lutte contre la pauvreté. Dans les CPAS en région wallonne, il privilégie le financement de projets où les usagers sont impliqués.

Monsieur **Yvan Mayeur** regrette que les missions du CPAS soient si peu prises en compte au niveau communal, et nous dit qu'il a beaucoup de mal à obtenir un budget correct. Il n'a pas eu les moyens de publier une brochure d'information à l'attention des usagers, il a pu uniquement publier un guide principalement à l'attention des assistants sociaux.

La qualité des services sociaux remplis par le CPAS n'est pas un thème qui fait recette en période électorale... La nomination d'un ombudsman ne lui semble pas utile, puisque la loi prévoit qu'en cas de désaccord, la personne doit être reçue par le conseil du CPAS, et peut se faire accompagner de la personne de son choix.

Monsieur **André Cocle** souhaite une meilleure coordination entre le CPAS et les affaires sociales communales ; il propose que le président du CPAS siège effectivement au collège des bourgmestres et échevins.

Monsieur **Freddy Roulitiaux** nous annonce que la FGTB prépare actuellement une liste de revendications en ce qui concerne le relèvement des salaires et des revenus minimum, y compris celui du niveau du minimex, et que le montant demandé sera même supérieur aux 32.500 FB réclamés dans ce forum.

Monsieur **Paul Trigalet** souligne qu'il est indispensable que les usagers des CPAS, les sans abri, s'organisent de façon collective. L'exemple du comité de défense des minimexés

d'Anderlecht montre combien le dialogue avec un interlocuteur collectif peut amener des changements importants dans l'organisation du travail et la qualité de l'aide apportée par les CPAS.

Messieurs **Michel Pluvinage** et **Jean-Pierre Knaepenbergh** insistent sur la nécessité de considérer le relèvement de l'ensemble des revenus minimums, y compris du SMIG, quand

on parle de relèvement du niveau des revenus de remplacement, sous peine de créer une distorsion défavorable aux travailleurs qui ont de petits salaires.

D'une manière générale, un montant du minimex de 32.500 FB pour un isolé est reconnu comme légitime et souhaitable par les différents participants à la table ronde.

Pour vivre « dignement » : un minimex de 32.000 F ?

Nous voulons vivre, pas survivre !
Cette supplique fut applaudie par de nombreux minimexés lors du forum « Le CPAS en questions », qui regroupait, samedi à Bruxelles, outre les représentants des minimexés, de nombreux assistants sociaux ainsi que des représentants de CPAS, de syndicats, du gouvernement wallon (Thierry Detienne) et de diverses ASBL.

La discussion fut souvent houleuse, mais un point, essentiel, a été entériné par tous les présents : il faut augmenter le minimex, de 21.000 F aujourd'hui à 32.000F demain. « Il est impossible de vivre avec moins », ont estimé tous les présents. Plusieurs voix se sont alors élevées pour dire que cette augmentation ne sera possible que si l'on augmente en même temps d'autres minima, comme le salaire garanti. Car on ne peut décourager les gens de travailler...

Ce forum, organisé par le collectif Solidarité contre l'exclusion, qui lutte depuis 1996 pour « un emploi et des revenus pour tous », fut l'occasion, notamment, d'une critique en règle des assistants sociaux, considérés comme administratifs, qui « oublie » de remarquer les problèmes urgents de leurs « clients ».

Relevons encore quelques critiques fréquemment entendues :

L'accueil ne se fait pas dans la dignité, ni même la confidentialité. Beaucoup nous collent une étiquette négative, avant même de nous avoir entendus. Ils ne nous dépannent pas et nous font revenir plusieurs jours plus tard : le temps de crever. Ils ne nous donnent pas l'information à laquelle nous avons droit. Ils contrôlent, sanctionnent, sans tenter de comprendre.

Les assistants sociaux, eux, comprennent une bonne partie de ces critiques, mais en renvoient la majeure partie de la responsabilité à leurs chefs : aux CPAS et à leurs présidents, aux responsables communaux et aux politiciens en général. Car les conditions de travail et les normes rendent la qualité impossible. Comment en sortir ? Il faudrait que les débats des CPAS soient publics. Les membres du CPAS ne peuvent être des politiques au rabais, sinon ils ne sont pas pris au sérieux par le conseil communal.

Un exemple ? A Anderlecht, tout va mieux depuis que Rufin Grijp, ancien ministre, est devenu président du CPAS : celui-ci est devenu dynamique, et a même sorti un rapport sur l'état de pauvreté des Anderlechtois.

Par ailleurs, les assistants sociaux jugent primordial de les décharger des tâches administratives démentielles qu'on leur fait supporter, pour qu'ils puissent s'occuper immédiatement de l'essentiel. Ils demandent à pouvoir accorder au plus vite, en plus du minimex, des aides complémentaires à ceux qui en ont besoin (ce qui se passe quasi automatiquement en France et de plus en plus en Flandre) : aider les minimexés en matière de logement, de santé, de nourriture, d'électricité...

Les assistants sociaux ont enfin tiré la sonnette d'alarme par rapport à l'augmentation de travail prévue suite aux régularisations : une augmentation des moyens est indispensable !

En fin de compte, presque tout le monde a reconnu que le minimex devait rester une matière nationale gérée par les CPAS. La défense collective des minimexés apparaît à tous comme positive. Enfin, le ministre Detienne a mis le doigt sur le problème des grandes villes, où une terrible pression est exercée sur les CPAS pour qu'ils n'augmentent pas leur budget.

JANINE CLAEYS